

# Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim

Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

**CR. n° T 2024/73**

## ARRETE MUNICIPAL

### **Le Maire de la Commune de Mundolsheim,**

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

**VU** le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

**VU** les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

**VU** la demande en date du 15 novembre 2024 de Monsieur Schwartz Francis de SFI pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg – DEPN, pour des travaux réalisés par l'entreprise TRABET, à Mundolsheim,

**CONSIDERANT** que les travaux d'aménagement de la voie verte, rue du Dépôt nécessitent des restrictions de circulation pour assurer la sécurité des personnes et des transports,

### **a r r ê t e**

**Article 1er** : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 25 novembre 2024 au 25 juin 2025, comme suit :

#### **RUE DU DEPOT**

Ajouter Réglementation 2.02.01

##### LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Mise en place d'une circulation alternée par feux de chantier dans la zone de travaux

Ajouter Réglementation 3.02.05

- Vitesse limitée à 30km/h

**Article 2** : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par la société TRABET

**Article 3** : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 4** : Le présent arrêté est pris sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires (permission de voirie) auprès de l'Eurométropole de Strasbourg qui doit être sollicitée directement par le demandeur.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg, DPEN,
- CTS,
- Francis SCHWARTZ – SIF – 8 rue de la Renaissance – 67000 STRASBOURG
- Entreprise TRABET- 35 rue des aviateurs – 67500 HAGUENAU
- Affichée sur le site internet de la commune le 22/11/2024

Fait à Mundolsheim 21 novembre 2024

Pour le maire et par délégation

Cathie PETRI



Adjointe au maire

